

NATIONS UNIES

Assemblée générale

CINQUANTE-DEUXIÈME SESSION

*Documents officiels*

DEUXIÈME COMMISSION  
10e séance  
tenue le  
jeudi 16 octobre 1997  
à 15 heures  
New York

---

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 10e SÉANCE

Président : M. DE ROJAS (Venezuela)

SOMMAIRE

POINT 95 DU PROGRAMME : QUESTIONS DE POLITIQUES MACROÉCONOMIQUES (suite)

- a) LE FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT, Y COMPRIS LES TRANSFERTS NETS DE RESSOURCES ENTRE LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT ET LES PAYS DÉVELOPPÉS (suite)
- b) LA CRISE DE LA DETTE EXTÉRIEURE ET LE DÉVELOPPEMENT (suite)

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE  
A/C.2/52/SR.10  
27 octobre 1997  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ESPAGNOL

La séance est ouverte à 15 h 15.

POINT 95 DU PROGRAMME : QUESTIONS DE POLITIQUES MACROÉCONOMIQUES (suite)  
(A/52/284)

a) LE FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT, Y COMPRIS LES TRANSFERTS NETS DE RESSOURCES ENTRE LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT ET LES PAYS DÉVELOPPÉS (suite)  
(A/52/399, A/52/406)

b) LA CRISE DE LA DETTE EXTÉRIEURE ET LE DÉVELOPPEMENT (suite) (A/52/290)

1. M. ABDELLATIF (Egypte) déclare que sa délégation appuie pleinement la déclaration prononcée par le représentant de la Tanzanie au nom du Groupe des 77. Au paragraphe 12 de la résolution 51/211 B de l'Assemblée générale, il est demandé au Secrétaire général de veiller à ce que la documentation soit distribuée dans les six langues officielles six semaines avant la tenue de la réunion prévue. L'orateur estime qu'il est frustrant de constater le retard apporté à la documentation relative au point 95 a) sur le financement du développement, qui a été demandée il y a deux ans, car ce retard fait obstacle aux travaux de la Commission. Il espère que ce retard est imputable au processus même de restructuration du Secrétariat car, dans le cas contraire, il y aurait lieu de penser que la restructuration des Nations Unies n'a pas atteint les objectifs d'efficacité désirés. Il n'est pas constructif de distribuer un rapport le jour même du débat, car les délégations ne peuvent en tirer pleinement profit. En ce qui concerne le point examiné, le document A/52/399 ne traite pas de tous les aspects évoqués dans la résolution 50/93 sur les sources de financement du développement. Il ne traite pas de la question importante de la coordination, pas plus qu'il n'analyse la question des investissements étrangers dans les pays en développement comme source de financement d'importants secteurs sociaux, tels que la santé et la protection de l'environnement.

2. La tenue d'une conférence sur le financement du développement est particulièrement importante et nécessaire. Il ne suffit pas de traiter de l'aide publique au développement : il faut analyser objectivement les avantages que peuvent en attendre les pays en développement et examiner les obstacles qui s'opposent au financement du développement, car c'est là une question vitale pour les pays en développement, surtout pour les pays africains. Le fléchissement des flux d'aide publique au développement vers les pays en développement, notamment vers les pays les moins avancés, ne laisse pas d'inquiéter, car la dette de ces pays est énorme, et elle met en péril leur processus de développement.

3. Par ailleurs, malgré les efforts déployés en Afrique pour mettre en oeuvre des mesures d'ajustement structurel, ces mesures ne semblent pas avoir répondu aux attentes de la communauté internationale. Il importe que la Commission analyse cette question, afin de tenter de trouver une solution acceptable pour tous.

4. M. ZOUBI (Jordanie) déclare que les économies des pays en développement se caractérisent généralement par la volatilité et par l'influence qu'exercent sur elles les facteurs internes et externes. D'où cette tendance à l'imprévisible,

/...

qui oblige les pays en développement à renoncer à la priorité d'améliorer leur économie pour s'efforcer de la préserver. Ils se voient donc contraints de recourir à la dette extérieure pour tenter de trouver une solution. La Jordanie ne fait pas exception à la règle. Actuellement, son économie traverse une période difficile qui remonte au début des années 80 et fait suite à la chute des cours mondiaux du pétrole. Le gouvernement s'est vu contraint de recourir à la dette extérieure pour financer des dépenses croissantes et relancer l'économie locale. En 1989, en collaboration avec la Banque mondiale, la Jordanie a élaboré un programme complet de réformes économiques afin de contenir l'inflation, l'accroissement de la dette extérieure et la baisse du produit intérieur brut.

5. Depuis le début de la présente décennie, l'économie de la Jordanie a dû faire face à divers troubles politiques, notamment à la guerre du Golfe. Trois cent mille travailleurs émigrés qui contribuaient à l'économie se sont vus contraints de rentrer au pays, venant ainsi gonfler le nombre des chômeurs. En outre, l'engagement d'honorer les résolutions du Conseil de sécurité sur les sanctions imposées à l'Iraq a entraîné la perte d'un marché qui absorbait 40 % des exportations de la Jordanie avant la crise. L'accroissement soudain de la population, causé par le retour des travailleurs émigrés, impose la nécessité de renforcer les infrastructures et les services dans les domaines tels que l'éducation, la santé, l'approvisionnement en eau et l'assainissement.

6. La Jordanie offre l'exemple d'un pays endetté qui s'efforce d'appliquer des programmes de réforme économique pour en tirer le maximum d'avantages pour son économie et faciliter le paiement de sa dette extérieure, avec la coopération des Etats et des institutions financières. Néanmoins, après sept ans d'efforts constants d'application de ces programmes, la Jordanie demeure sur la liste des 51 Etats que la Banque mondiale considère comme lourdement endettés.

7. Au paragraphe 4 de son rapport sur la dette des pays en développement (A/52/290), le Secrétaire général signale que « à la fin de 1996, le montant de la dette extérieure des pays en développement débiteurs nets était supérieur à 1,8 billion de dollars). Si ces pays payaient leur dette au rythme de 1 dollar par seconde, il leur faudrait plus de 57 000 ans pour la liquider. Il faut se demander si les choses doivent continuer ainsi ou si le monde doit s'efforcer de trouver d'autres solutions pour résoudre ce grave problème et parvenir au développement et à une croissance économique soutenue.

8. Mme ALVA (Inde) déclare que sa délégation s'associe aux propos tenus par le Président du Groupe des 77 sur les importantes questions de politique macroéconomique examinées. Les années 90 ont été marquées par de profonds changements dans les flux financiers mondiaux; d'une part, on note une tendance décroissante de l'aide publique au développement et, d'autre part, il s'est produit une montée sans précédent des flux internationaux de capitaux privés. La nature, la distribution, la composition et les conditions de change de ces flux se sont également modifiées, et il y a lieu de se demander si ces changements sont conformes au consensus international croissant sur le développement et s'ils répondent aux besoins des pays en développement.

9. Dans le rapport du Secrétaire général sur l'intégration financière mondiale (A/52/406), il est reconnu clairement que « les politiques économiques intérieures saines ne garantissent plus à elles seules le maintien de la

/...

croissance et la protection contre les turbulences extérieures – notamment les crises financières. Elles ont aussi besoin d'un environnement international favorable et de politiques macroéconomiques cohérentes, notamment de la part des grandes puissances économiques mondiales ». Les pays en développement s'appuient essentiellement sur leur épargne intérieure pour financer les investissements nécessaires à leur développement. S'il est vrai qu'ils ont bénéficié de flux nets de ressources extérieures, d'une façon générale, ces flux ont représenté moins de 1 % du produit intérieur brut des pays en développement et, par ailleurs, ils ne sont pas allés aux pays aux plus faibles revenus.

10. L'orateur affirme que le moyen le plus efficace d'accroître l'aide financière au développement consiste à adopter des politiques propres à créer un climat économique de nature à attirer les flux financiers internationaux. En même temps, lors de la série de réunions de haut niveau de cette année du Conseil économique et social, il a été reconnu qu'un grand nombre des mesures nécessaires pour créer un climat favorable ne sont pas à la portée des pays en développement, et exigent des efforts de la communauté internationale.

11. Il est clair qu'il faut poursuivre l'analyse du rôle de la coopération internationale dans le financement du développement et mobiliser la volonté politique et les ressources extérieures nécessaires pour appuyer les efforts déployés par les pays en développement à l'échelon national. Telles sont les questions dont il faudra tenir compte lors de l'analyse de la nécessité d'une conférence internationale sur le financement du développement, et de la capacité du système monétaire et financier international à faire face aux défis du XXI<sup>e</sup> siècle.

12. M. HASSAN (Pakistan) déclare que l'objectif du développement reste hors de portée des pays les moins avancés, qui ne disposent que de ressources limitées qu'ils épuisent dans le paiement du service de leur dette extérieure. Il convient d'ajouter à cela les effets négatifs du processus d'ajustement structurel, les conditions imposées par les institutions financières internationales, la détérioration des termes de l'échange, le fléchissement de l'aide publique au développement, la baisse des cours des produits de base et le protectionnisme croissant qu'affichent les pays développés.

13. D'après le rapport du Secrétaire général (A/52/290), « à la fin de 1996, le montant de la dette extérieure des pays en développement débiteurs nets était supérieur à 1,8 billion de dollars, ayant augmenté de 110 milliards de dollars au cours de l'année ». Le pourcentage de ressources consacrées au service de la dette n'a pas non plus diminué. En 1997, on prévoit une légère augmentation des recettes d'exportation, notamment en Afrique, ainsi qu'un accroissement de la proportion du service de la dette. Le Pakistan consacre 45 % de son budget au service de sa dette extérieure. Ce lourd fardeau l'empêche d'attirer les investissements étrangers et fait obstacle à son développement économique et social.

14. Ces dernières années, diverses initiatives ont été lancées afin de venir en aide aux pays surendettés, notamment l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés. L'application des conditions de participation à cette initiative exige beaucoup de souplesse, ainsi qu'une certaine rapidité d'exécution, si l'on veut garantir une solution rapide et durable à la crise de la dette.

15. Malgré ces initiatives, nombreux sont les pays en développement dont le niveau d'endettement reste insoutenable. Le service de la dette leur impose un coût économique élevé qui les rend particulièrement vulnérables aux fluctuations du marché et tributaires de l'aide publique au développement, qui continue de diminuer. Le problème de la dette appelle donc d'urgence une solution qui soit à la fois efficace, équitable et propice au développement.

16. Par-delà les mesures importantes et durables d'allégement de la dette, les pays en développement ont besoin d'une conjoncture internationale favorable, notamment de meilleures conditions d'accès aux marchés, à la technologie et aux flux financiers privés, ainsi que d'un système financier et monétaire international stable.

17. On ne saurait trop insister sur l'importance du financement du développement. Bien que le Pakistan ait mis en oeuvre une politique de privatisation et pris des mesures propres à faciliter les investissements étrangers, qui lui ont permis d'attirer des capitaux privés, les flux financiers vers les pays en développement sont déterminés en grande partie par les principaux pays industrialisés. En outre, on ne saurait trop attendre des politiques nationales d'ajustement, si elles ne s'accompagnent pas de flux financiers et, en particulier, d'un accroissement de l'aide publique au développement. Il est urgent de prendre des mesures concertées pour résoudre ces problèmes. C'est pourquoi le Pakistan appuie pleinement la tenue d'une conférence internationale sur le financement du développement.

18. M. SOEPRAPTO (Indonésie) souligne que les avis de sa délégation ont été parfaitement exprimés dans la déclaration présentée au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et il ajoute que, si l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés est digne d'éloges et pourrait contribuer à adoucir la situation immédiate, elle ne garantit en rien une solution durable au problème de la dette. Quantité de pays en développement, notamment de pays africains, voient leurs efforts de développement se heurter au poids excessif de la dette. L'Indonésie estime qu'il y a lieu de perfectionner encore la stratégie relative à la dette et, à cet effet, il convient de tenir compte de certains aspects fondamentaux. Tout d'abord, il faut alléger le fardeau des pays endettés, afin qu'ils puissent poursuivre leur processus de développement. Ensuite, il convient de créer des conditions extérieures propices, afin d'assurer la robustesse et la stabilité de ce processus.

19. Bien que les politiques nationales revêtent une importance primordiale, elles ne peuvent à elles seules garantir le succès dans un monde de plus en plus interdépendant. Par conséquent, les pays développés doivent appliquer des politiques macroéconomiques éprouvées, notamment en matière de libéralisation du commerce, de flux financiers et de stabilité monétaire. Parallèlement, la communauté internationale doit garantir un accès adéquat aux marchés des produits en provenance des pays en développement, ainsi que l'accès de ces pays à la technologie, des taux de change stables, des taux d'intérêt raisonnablement faibles et des flux financiers prévisibles.

20. Pour sa part, chaque pays doit rétablir la stabilité macroéconomique en faisant preuve de discipline budgétaire et monétaire, mobiliser les ressources intérieures, diversifier les exportations et la production, et élaborer et mettre en oeuvre son propre programme d'ajustement. Sur ce plan, il convient de

tenir compte des besoins des groupes les plus vulnérables de la société. Cette forme de « solution définitive » que préconise depuis longtemps l'Indonésie a été réaffirmée lors de la réunion ministérielle des pays non alignés tenue à New Delhi, en avril de cette année. A cette réunion, il a été proposé de réduire le montant de la dette et d'adopter une approche intégrée pour tous les types d'endettement, multilatéral, bilatéral ou commercial, afin d'apporter une solution générale, efficace, équitable, durable et axée sur le développement au problème de la dette et de son service. Il a été souligné également que l'évaluation des contributions des créanciers des pays développés devrait reposer sur l'offre de ressources additionnelles, afin d'éviter que les maigres ressources destinées au développement ne soient détournées au profit de l'allègement de la dette.

21. L'Indonésie appuie l'approche proposée récemment par la Banque mondiale, selon laquelle le concept de développement doit s'appliquer dans un sens plus large et, dans ce contexte, elle exhorte la Banque à accorder la priorité absolue aux programmes d'éradication de la pauvreté. En même temps, l'Indonésie accueille avec satisfaction la décision de mettre en pratique l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés en Ouganda, en Bolivie et au Burkina Faso, et elle estime que cette initiative devrait être étendue à d'autres pays. Le Gouvernement de l'Indonésie a confirmé qu'il appuiera cette initiative en apportant des ressources au Fonds fiduciaire créé à cet effet.

22. Enfin, l'orateur demande des éclaircissements au Secrétariat en ce qui concerne le critère de la durée d'application. A ce propos, il signale que le critère visé au paragraphe 41 du rapport du Secrétaire général intitulé « Endettement des pays en développement au milieu de l'année 1997 » (A/52/290) est trop restrictif et risque d'avoir pour effet qu'un vaste groupe de pays ne puissent remplir les conditions nécessaires pour participer à l'Initiative. Par conséquent, il demande s'il serait possible d'élargir la définition de durabilité du service de la dette afin d'en faire bénéficier un plus grand nombre de pays pauvres très endettés.

23. Deuxièmement, se référant au paragraphe 49, l'orateur partage le point de vue selon lequel il pourrait être nécessaire d'examiner de façon plus détaillée la proposition de vendre une partie des réserves d'or du FMI et d'affecter une partie du produit de cette vente à la Facilité d'ajustement structurel renforcée (FARS) pour les pays pauvres très endettés. En effet, il faudra doter cette Facilité de ressources, que ce soit par la création d'un mécanisme à cet effet ou par affectation directe, par les donateurs, de ressources budgétaires, car le nombre de pays remplissant les conditions requises ne peut qu'augmenter. Néanmoins, il importe que les pays donateurs contribuent également par le canal du Fonds monétaire international, afin que celui-ci puisse participer pleinement au Fonds fiduciaire.

24. Troisièmement, l'orateur souligne que, dans le rapport, il n'est fait aucune allusion à la nécessité d'établir des filets de protection sociale pour les groupes vulnérables. Etant donné qu'au paragraphe 19 de la résolution 51/164 de l'Assemblée générale, il a été fait état de l'urgente nécessité de prévoir des filets de protection sociale pour les groupes vulnérables les plus pénalisés par l'application de programmes de réforme économique dans les pays débiteurs, en particulier les groupes à faible revenu,

l'Indonésie estime qu'il convient de tenter d'appliquer les dispositions de cette résolution.

25. Enfin, l'orateur rappelle les propos tenus par le Secrétaire général au paragraphe 51 du rapport susmentionné, auxquels l'Indonésie souscrit sans réserve.

26. M. OLARTE (Colombie) estime que l'on n'a toujours pas trouvé de solutions satisfaisantes à la question du financement du développement et de la dette extérieure. Pour connaître un développement durable, les pays en développement ont besoin de financements extérieurs, ainsi que de l'aide et de la coopération technique de la communauté internationale. Etant donné les différences économiques qui existent entre les pays en développement, les sources de financement doivent être différentes. Pour les pays les plus pauvres et les plus vulnérables, le financement doit provenir essentiellement des programmes de développement des Nations Unies et de l'aide multilatérale et bilatérale non remboursable, et s'accompagner d'une assistance technique permanente. La communauté internationale doit accepter le fait que certains pays n'ont pas de capacité d'endettement et ne peuvent rembourser leur dette extérieure.

27. Par ailleurs, les pays développés doivent se rendre compte que les objectifs de la mondialisation de l'économie ne pourront être atteints que si l'on augmente le pouvoir d'achat des pays en développement. Pour ce faire, la délégation de la Colombie estime qu'il conviendrait de prendre les mesures suivantes : payer des prix raisonnables pour les produits exportés par les pays en développement; accroître le transfert officiel de ressources non remboursables; faciliter et augmenter les flux de ressources financières, par le biais du crédit; et faciliter et accroître la circulation des capitaux et le transfert de technologie, à travers les investissements étrangers.

28. En même temps, il convient de sensibiliser les pays développés au fait que la détérioration des termes de l'échange, qui sont défavorables aux pays en développement, ne peut manquer de faire obstacle à la relance, à la croissance et au développement de l'économie mondiale, qui sont les objectifs de la mondialisation. De plus, les pays développés doivent comprendre que la survivance même de millions d'êtres et la stabilité politique et sociale des pays en développement dépendent de la stabilité et de l'équité des prix de leurs produits exportables.

29. En ce qui concerne l'investissement étranger comme source de financement du développement, l'orateur estime qu'il présente essentiellement trois avantages sur le financement par le biais du crédit : c'est un mécanisme efficace pour les transferts de technologie dans tous les domaines; il améliore la capacité des entreprises et permet aux pays en développement d'avoir non seulement des créanciers, mais aussi des partenaires, ce qui est de beaucoup préférable.

30. Par ailleurs, pour préparer des projets financièrement, économiquement et techniquement viables, qui répondent aux priorités et aux capacités des pays bénéficiaires, il importe que les institutions de Bretton Woods augmentent l'assistance qu'elles consacrent actuellement à la formation d'experts dans les pays en développement. En outre, il faut que les crédits qu'offrent ces institutions, notamment ceux de la Banque mondiale, financent plus de 50 % du coût total des projets. Les difficultés qu'ont les pays en développement à

financer les 50 % restants sur leurs ressources propres provenant de leur épargne intérieure occasionnent des retards dans l'élaboration des projets, ce qui a pour conséquence d'occasionner des coûts excessifs, un manque à gagner et le paiement de commissions d'engagement pour la non-utilisation des crédits. La Colombie juge opportun et utile de saisir l'occasion de la présente session pour convoquer une conférence internationale sur le financement du développement.

31. En ce qui concerne la dette extérieure, on a résolu les problèmes conjoncturels en reprogrammant les délais de paiement, en abaissant les taux d'intérêt ou en annulant certaines dettes, mais la solution structurelle réside dans la nécessité, pour les pays en développement, de recevoir de justes prix pour leurs produits exportables, et dans l'élimination des restrictions et des inégalités dont souffre le commerce mondial.

32. M. AYEWAH (Nigéria) déclare que la crise de la dette extérieure est l'un des principaux obstacles au développement. La situation s'est aggravée avec la diminution de l'aide publique au développement, la détérioration des termes de l'échange et le caractère imprévisible des investissements étrangers directs. En ce qui concerne les pays africains, le poids du service de la dette dépasse largement 30 % de leurs recettes d'exportation, ce qui limite sérieusement leur capacité de développement. Compte tenu de cela, la communauté internationale et, en particulier, les pays développés et les institutions de Bretton Woods, doit trouver une solution durable au problème de la dette, qui comprenne, en autres, l'annulation de la dette des pays en développement. A cet égard, le Nigéria souligne la nécessité d'élargir la portée des conditions de Naples établies par le Club de Paris.

33. S'agissant de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, il est difficile de comprendre comment les pays en développement, en particulier les pays africains, peuvent participer à un programme visant à ramener le fardeau de la dette à un niveau soutenable, tant que persistent les fluctuations des cours des produits de base sur les marchés mondiaux et tant qu'ils doivent faire face au service de leur dette. En outre, la nécessité d'entreprendre des programmes de développement social au plan national constitue une conditionnalité coûteuse. Par ailleurs, le Nigéria estime que l'obligation de passer par une succession de deux phases de trois ans pour se voir accorder une réduction de l'encours de leur dette ne saurait être viable, compte tenu de la situation dans laquelle se trouvent de nombreux pays en développement. Par conséquent, les institutions de Bretton Woods devraient réexaminer les conditions de mise en pratique de ce programme.

34. Pour les pays en développement lourdement endettés, l'encours de la dette réduit les perspectives d'investissement et s'oppose à la mise en oeuvre de politiques à long terme visant à accélérer le processus de développement. En résumé, la solution du problème de la dette passe par une forte dose de volonté et d'engagement politique de la part de la communauté internationale.

35. M. JABBARI (République islamique d'Iran) accorde la plus haute importance à la question du financement du développement, et estime que la Commission devrait examiner diverses modalités et formuler les recommandations pertinentes à cet égard. Par ailleurs, la République islamique d'Iran appuie pleinement l'idée de tenir une conférence internationale sur le financement du développement.

36. Dans le rapport du Secrétaire général intitulé « Les sources de financement du développement » (A/52/399), il est fait état, entre autres, de l'importance fondamentale que revêtent l'épargne intérieure et le transfert de ressources de l'étranger comme source de financement du développement. L'orateur signale que les pays en développement ont investi plus que ne leur permettaient leurs propres ressources, ce qui témoigne des gros efforts qu'ils ont consacrés à mobiliser des ressources nationales pour le développement. Néanmoins, on ne peut négliger le fait que, au cours de la dernière décennie, l'épargne intérieure brute n'a pas augmenté dans toutes les régions en développement, ce qui est peut-être à mettre au compte de la réduction des revenus. Celle-ci contribue elle-même à accentuer les différences entre les pays. Autrement dit, les recommandations présentées dans ce rapport, en ce qui concerne les facteurs qui déterminent la capacité d'épargne des pays en développement, si elles sont nécessaires, ne peuvent suffire pour répondre aux besoins de ces pays en ressources financières.

37. En ce qui concerne l'épargne pour les transferts internationaux, l'étude économique et sociale mondiale de 1997 indique qu'un pays développé a absorbé à lui seul une part substantielle des transferts nets de ressources en provenance d'autres pays. L'orateur signale que l'année 1996 a été marquée par un transfert net de ressources officielles des pays en développement vers l'extérieur, car le volume des nouveaux flux de prêts d'origine publique a été inférieur aux flux de ressources qui sont sortis de ces pays au titre des paiement d'intérêts et de principal. Il convient de mettre un terme à cette sortie de capitaux et de renverser cette tendance. Par ailleurs, l'orateur souligne que les investissements étrangers directs sont concentrés principalement sur les matières premières des pays en développement.

38. D'autre part, les flux de capitaux privés ne répondent pas aux besoins urgents de développement de l'infrastructure et d'amélioration des indicateurs du développement humain dans les pays en développement, qui nécessitent des sommes considérables; il convient donc de s'efforcer de répondre aux priorités du développement, tout en évitant la volatilité et ses effets déstabilisateurs.

39. L'aide publique au développement est tombée aux niveaux les plus bas jamais atteints, ce qui est lourd de conséquences, surtout pour les pays les moins avancés. Outre le changement qui s'est produit au niveau des ressources qui, de publiques, sont devenues privées, un pourcentage de plus en plus élevé des flux de ressources publiques est consacré à la prestation d'aide humanitaire, ce qui met en péril la réalisation d'objectifs de développement à plus long terme. Pour apporter une solution durable, il convient notamment que la communauté internationale élabore des politiques visant à créer une conjoncture internationale propice à la participation effective des pays en développement aux processus de décision sur les questions de politique macroéconomique, notamment par la démocratisation de ces processus au sein des institutions de Bretton Woods.

40. Une conférence internationale sur le financement du développement pourrait porter, entre autres, sur les thèmes suivants : inverser la tendance à la réduction constante de l'aide publique au développement; atteindre d'ici à l'an 2000 l'objectif convenu à l'échelle internationale de 0,7 % du produit national brut des pays développés; honorer les engagements financiers contractés lors des importantes conférences récentes des Nations Unies; honorer les

engagements contractés à l'égard de la reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement; augmenter sensiblement les ressources du Fonds monétaire international; prendre des mesures d'allègement de la dette qui comprennent l'échange de dettes contre des projets de développement et de protection de l'environnement; réduire la volatilité des flux de capitaux privés vers les pays en développement; accroître sensiblement les ressources des banques régionales de développement; améliorer l'accès aux marchés et les termes de l'échange des pays en développement; apporter un appui suffisant pour élargir la base de ressources pour les activités opérationnelles du système des Nations Unies; réduire les dépenses militaires pour appuyer les efforts que déploient les pays en développement pour parvenir à la croissance et au développement; et, enfin, étudier la possibilité de réaffecter les ressources provenant de subventions des pays développés en faveur des pays en développement. En plus des mesures susmentionnées, on pourrait envisager des sources supplémentaires et nouvelles de financement du développement.

41. Mme McDONALD (Nouvelle-Zélande) se félicite que le rapport préparé par le Secrétariat (A/52/399) reconnaisse l'importance des flux financiers privés et la nécessité d'un contexte économique et normatif favorable pour attirer ces flux, comprenant notamment, la stabilisation macroéconomique, la réforme de l'économie et de l'administration publique, et la libéralisation des finances.

42. L'aide publique au développement favorise la création de ce contexte, en mobilisant les investissements privés, en favorisant la stabilité des investissements et en apportant une aide essentielle aux pays les plus pauvres. La délégation de la Nouvelle-zélande estime que l'aide publique au développement contribue à combler le vide laissé par le secteur privé, dont les décisions en matière d'investissements se définissent en termes purement monétaires. La majeure partie de l'aide publique au développement apportée par la Nouvelle-Zélande à la région du Pacifique se concentre sur l'éducation et la formation, secteur où l'activité des investissements privés n'est guère notable. Dans ce contexte, la délégation de la Nouvelle-Zélande se déclare préoccupée par la réduction de l'aide publique au développement et par le fait que, depuis quelques années, les flux financiers se sont concentrés sur un nombre limité de pays en développement.

43. L'oratrice déplore que les données présentées au tableau 2 du rapport, qui reposent sur des données statistiques du Comité d'aide au développement de l'OCDE, ne reflètent pas le niveau récent de l'aide publique au développement apportée par la Nouvelle-Zélande. Cette discordance est due à la différence entre les dates des exercices économiques du Comité et de la Nouvelle-Zélande, dont les crédits d'aide publique au développement continuent de croître en valeur réelle et en pourcentage des dépenses du gouvernement central. Au cours de l'exercice correspondant à 1996-1997, ces crédits ont représenté 0,24 % du PNB.

44. La délégation de la Nouvelle-zélande appuie la proposition du Secrétaire général de tenir une série de séances de haut niveau de l'Assemblée générale sur le financement du développement.

45. M. AL-BANNAI (Koweït) déclare que, depuis le début de la présente décennie, le monde s'achemine de plus en plus vite vers la mondialisation de l'économie. Certains pays qui ont bénéficié des effets de la mondialisation ont atteint des

taux élevés de croissance économique, surtout en Asie de l'Est, mais quantité de pays ont été pénalisés par ce phénomène, notamment en Afrique, en Asie et en Amérique latine. Malgré la croissance enregistrée par les pays africains, qui s'est élevée à 3 %, et les indicateurs positifs affichés par certains pays d'Amérique latine, un grand nombre de pays ont à faire face à un lourd endettement extérieur, qui est l'un des principaux obstacles à leur développement. Certains indices permettent de conclure que le problème s'aggrave. A la fin de 1996, la dette extérieure des pays en développement dépassait 1,8 billion de dollars; cette même année, cette dette a progressé de 110 milliards de dollars, ce qui représente une augmentation de 6,4 % par rapport à l'année précédente. Cela signifie que les pays débiteurs doivent consacrer une part importante de leurs revenus au paiement du service de la dette, au détriment de leurs programmes de développement, situation qui contribue à creuser le fossé qui sépare les pays du Nord des pays du Sud.

46. Dans ce contexte, l'orateur se félicite de l'initiative de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international en faveur des pays très endettés, qui constitue un pas très important vers la solution de ce problème; il demande instamment à ces deux organisations internationales de revoir les conditions imposées aux Etats qui sollicitent leur concours pour améliorer leur situation économique et stimuler leur processus de développement; et il exhorte tous les pays donateurs et les pays membres du Club de Paris à poursuivre l'étude du problème de la reprogrammation de la dette, en vue de parvenir à des solutions plus acceptables.

47. Dans le cadre des solutions proposées au problème de la dette, l'orateur se réfère à l'initiative de son pays, qui consiste à annuler le paiement d'intérêts sur les prêts pour alléger le fardeau de la dette des pays les plus pauvres. Depuis son indépendance, en 1961, le Koweït se situe à l'avant-garde des pays pour l'aide qu'il apporte au développement d'autres Etats. Le volume de cette aide correspond à 8,4 % du produit national brut du Koweït, et témoigne du souci de ce pays de relever le niveau de vie des populations des pays en développement en stimulant le renforcement de leur infrastructure économique.

48. Le monde en développement a un besoin urgent que la mondialisation de l'économie se traduise par des avantages réels, ce qui ne pourra se produire qu'avec des flux de capitaux et de technologie appropriés pour stimuler le processus de développement, élargir les marchés et renforcer la compétitivité, afin de créer un monde plus interdépendant et plus solidaire, et de garantir une répartition équitable des bienfaits de la mondialisation.

49. M. PRENDERGAST (Jamaïque), prenant la parole au nom de la Communauté des Caraïbes, déclare que le problème de la dette extérieure représente une grave préoccupation pour la communauté internationale, notamment pour les pays en développement, même si leur situation dans ce domaine a continué de s'améliorer, comme l'indique le rapport du Secrétaire général (A/52/290). Le Rapport sur le commerce et le développement de 1997 souligne que l'accroissement de 7,2 % du volume de la dette a été amplement compensé par une forte augmentation des exportations et du produit national brut (PNB) combiné des pays en développement, où le pourcentage de la dette par rapport aux exportations est tombé de 180 % environ en 1993 à 151 % en 1995. Toutefois, ces chiffres ne sauraient masquer le fait que certains pays se heurtent à de graves problèmes d'endettement; la dette des pays à faible revenu reste élevée, et la proportion

de la dette des pays très endettés par rapport à leurs exportations a été de 421 % en 1995.

50. Après s'être félicité des initiatives, des plans et des stratégies lancés ces dernières années pour alléger le fardeau de la dette des pays en développement, l'orateur souligne que la stratégie internationale relative à la dette n'a pas donné de bons résultats dans beaucoup de pays où les paiements de la dette, effectués au prix de lourds sacrifices et moyennant un coût social et économique élevé, dépassent leur capacité de paiement.

51. L'examen des progrès réalisés dans l'application de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés révèle que le nombre de pays qui pourraient bénéficier de cette initiative est de plus en plus faible, compte tenu des restrictions financières imposées et de l'exigence d'un long passé de résultats positifs. Le Groupe des 24, lors de sa dernière réunion, a pris note des accords préliminaires en vue de l'application de l'Initiative et a exhorté à la conclusion rapide d'accords pour que les pays remplissant les conditions requises puissent bénéficier de l'Initiative. A cet égard, la délégation de la Jamaïque se félicite de la recommandation du Conseil de la Banque mondiale que soit affecté un montant supplémentaire de 250 millions de dollars des Etats-Unis sur le revenu de la Banque au Fonds fiduciaire de l'Initiative, pour couvrir la partie correspondant à l'allègement du fardeau de la dette, et que soient transférés jusqu'à 180 millions de droits de tirage spéciaux (DTS) de la Facilité d'ajustement structurel renforcée, afin de financer les opérations spéciales de ce service dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés. Elle accueille également avec satisfaction les propositions du Gouvernement du Royaume-Uni concernant l'Initiative, présentées avec le « Mandat de Maurice », en vue de permettre aux pays pauvres très endettés d'amorcer d'ici à l'an 2000 un processus de règlement durable de leurs problèmes d'endettement.

52. Malgré cette situation, certaines questions restent à résoudre, notamment celles du financement de l'allègement de la dette et de la répartition des charges entre créanciers bilatéraux et multilatéraux et, pour ces derniers, celles des critères d'admissibilité à bénéficier de l'allègement de la dette, du délai d'attente et de la suppression des conditions d'obtention de l'allègement de la dette multilatérale. Lors de la détermination de la viabilité de la dette, il faudra tenir compte également de la situation économique de chaque pays, notamment du poids de la dette sur le budget.

53. Il convient également de tenir compte du problème de la dette des pays à revenu intermédiaire qui continuent d'assumer à grand prix le service de leur dette. Sur les 51 pays de la liste des pays en développement très endettés établie par la Banque mondiale, 13 sont des pays à revenu intermédiaire. Il importe de garantir que ces pays continuent de bénéficier de niveaux adéquats de transferts nets positifs et que les concours financiers, assortis respectivement de conditions concessionnelles et non concessionnelles, qu'ils reçoivent de sources bilatérales et multilatérales soient équilibrés.

54. La stratégie d'allègement de la dette des pays les plus pauvres n'a pas donné les résultats escomptés, malgré l'offre plus large de conditions concessionnelles. Bien que cette initiative vise à apporter une solution durable au problème de la dette, il serait opportun d'envisager de nouveaux amendements à ces conditions d'admissibilité et d'accorder une assistance

spéciale. Le financement additionnel nécessaire pourrait provenir de la vente d'une partie des réserves d'or du FMI pour compléter les ressources actuelles. A cet égard, l'orateur réitère l'appel formulé lors de la dernière Réunion des ministres des finances du Commonwealth pour que le Club de Paris agisse avec souplesse, le cas échéant; pour que les accords de financement offrent une certaine sécurité et que soit conclu rapidement un accord sur le financement de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés; pour que la Banque mondiale examine la situation des pays très endettés, dont la dette a été contractée principalement envers les institutions multilatérales, afin de leur offrir la possibilité d'un allègement rapide et total; et pour que le Fonds monétaire international et la Banque mondiale se montrent plus ouverts dans leur analyse de la viabilité de la dette.

55. M. ALHITTI (Iraq), après s'être félicité du rapport présenté par le Secrétaire général sur l'endettement des pays en développement au milieu de l'année 1997 (A/52/290), se déclare déçu par certaines de ses conclusions qui laissent apparaître les énormes problèmes auxquels les pays très endettés se trouvent confrontés.

56. Les pays en développement traversent une crise économique causée par le fardeau de la dette extérieure, commerciale, bilatérale et multilatérale, dont se ressentent leurs programmes de développement, de sorte qu'il est nécessaire de trouver une solution durable qui passe par l'allègement de la dette et des obligations du service de la dette. Cette solution devra être le fruit de négociations entre les débiteurs et les créanciers (les institutions financières) qui devront déboucher sur un rééchelonnement de la dette en faveur des pays en développement sans aucun type de conditionnalité politique. Les mesures novatrices qui permettront d'alléger le fardeau de la dette devront garantir un transfert net de ressources vers les pays en développement afin de libérer les forces nécessaires pour stimuler leur croissance économique. Il ne faudra donc ménager aucun effort pour créer un climat propice à l'échelle internationale par une intensification de la coopération au développement, l'amélioration de l'accès aux marchés et des termes de l'échange, et le transfert de technologie. Il conviendra d'utiliser de façon optimale le système financier, notamment en consentant des conditions préférentielles et en permettant le transfert de ressources nouvelles et renouvelables vers les pays en développement.

57. Dans sa résolution 47/198, l'Assemblée générale s'est félicitée de la conclusion de divers accords d'allègement de la dette et de son service envers les banques commerciales, et a demandé que soient appliquées au plus vite les conditions plus favorables que le Club de Paris pouvait offrir aux pays à faible revenu. De l'avis de l'Iraq, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international devraient revoir les modalités appliquées. Par ailleurs, les flux de capitaux devraient également être réorientés de manière à permettre aux pays en développement de dégager les fonds nécessaires à leur développement. L'octroi de crédits aux pays en développement devrait se faire à des conditions préférentielles et à long terme, afin que ces pays puissent financer leurs programmes socio-économiques et culturels, indépendamment de toute condition politique.

58. L'Iraq, qui s'est prononcé en faveur des résolutions adoptées sur ce point par l'Assemblée générale et au sein du Mouvement des pays non alignés, estime

/...

que l'approche du problème de la dette doit tenir compte de la participation des pays en développement endettés, des pays développés et des institutions financières multilatérales, afin de permettre la mise en oeuvre d'une stratégie qui tende véritablement vers l'allègement du fardeau de la dette.

59. M. RESHETNYAK (Ukraine) déclare que l'ampleur du problème de la dette extérieure, dont les effets négatifs pèsent particulièrement sur les pays en développement les moins avancés, ceux du continent africain et les pays à économie en transition, oblige à conclure une fois encore que le développement durable à l'échelle mondiale réclame une réponse urgente, adéquate et tournée vers l'action. C'est ainsi que l'Ukraine accueille avec satisfaction les mesures prises dans le cadre du Club de Paris pour alléger le fardeau de la dette des pays à faible revenu, ainsi que les « conditions de Naples », les « conditions de Toronto » et les autres mesures arrêtées lors des réunions au sommet du Groupe des Sept qui se sont tenues à Halifax, à Lyon et à Denver.

60. En même temps, il estime qu'il est utile d'apporter plus d'aide aux pays endettés, compte tenu du poids énorme de leur dette et de son service, et que la stratégie pour résoudre cette crise doit s'accompagner d'un climat économique international favorable en ce qui concerne les termes de l'échange, les cours des produits de base, l'accès aux marchés financiers internationaux, les flux de ressources financières, certaines pratiques commerciales plus démocratiques, l'accès aux technologies avancées, les taux de change et les taux d'intérêt internationaux.

61. A cet égard, l'aide multilatérale qu'apportent les institutions financières internationales joue un rôle important. La délégation de l'Ukraine se félicite également de la nouvelle initiative d'allègement de la dette élaborée par les institutions de Bretton Woods au cours de ces dernières années. A son avis, cette initiative devrait s'accompagner de l'application de politiques économiques et d'ajustement structurel efficaces, ainsi que d'une étroite collaboration des pays intéressés avec d'autres Etats dans certains domaines de la plus haute importance, tels que le transfert de technologie et l'accès aux marchés des pays développés.

62. Il importe également d'aborder individuellement l'approche de la dette de chaque pays afin de définir les mesures d'allègement nécessaires. Cette approche revêt un caractère particulier pour l'Ukraine, dont la dette extérieure a aggravé la situation par suite des lourdes dépenses budgétaires qu'exigent la transformation de l'économie nationale, la conversion du complexe militaire et industriel et, en particulier, l'élimination des séquelles du désastre de Tchernobyl. L'Ukraine espère donc une évolution positive de ce problème dans un très proche avenir.

63. M. BETI (Observateur pour la Suisse) déclare que les rapports du Secrétaire général relatifs aux sources de financement du développement (A/52/399) et à l'intégration financière mondiale (A/52/406) présentent une description fidèle de la situation des transferts financiers entre les pays développés et les pays en développement, et il ajoute que la Suisse est disposée à participer aux activités visant à améliorer sensiblement ces transferts, en particulier à celles qui concernent les pays en développement les plus pauvres.

64. En ce qui concerne l'application de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, au cours des six derniers mois, on a pu constater un progrès rapide, trois pays ayant déjà atteint le point de décision, et les premières analyses de la viabilité de la dette de trois autres ayant été entreprise. Néanmoins, la Suisse se déclare préoccupée par les limitations financières auxquelles se heurte cette initiative et par le risque qui en découle pour cette stratégie. Cette situation pourrait entraîner une sous-estimation des besoins d'allègement de la dette et pourrait déboucher sur l'établissement d'objectifs macroéconomiques trop ambitieux pour les programmes d'ajustement structurel entrepris par les pays en question.

65. Par ailleurs, il est d'ores et déjà évident que le cadre offert par le Club de Paris pour l'allègement de la dette ne saurait suffire pour parvenir à la viabilité de la dette dans bon nombre de cas. Comme il ne paraît pas réaliste de supposer que le Club de Paris dépasse le chiffre actuel de 80 % d'allègement de la dette, il conviendrait que tous les bailleurs de fonds fassent des efforts supplémentaires pour garantir le financement du Fonds fiduciaire de l'Initiative. Etant donné l'attitude négative qu'affichent à cet égard les principaux donateurs, les Nations Unies ou les institutions de Bretton Woods devraient étudier les possibilités que les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques apportent une certaine contribution par le biais de ce mécanisme d'allègement de la dette.

66. La Suisse est également préoccupée par la formulation des critères financiers de viabilité, que l'on pourrait sérieusement améliorer pour permettre un traitement juste et équitable de tous les pays engagés dans l'Initiative. Elle estime que, malgré les progrès réalisés, il reste encore beaucoup à faire, et il appartient aux bailleurs de fonds bilatéraux de faire le nécessaire pour que l'Initiative se montre à la hauteur des attentes. Les pays débiteurs eux-mêmes pourraient jouer un rôle plus important en adhérant au processus d'analyse de la stratégie de la dette, ou mieux encore en assumant la direction. A cet égard, la Suisse, de concert avec l'Autriche, le Danemark et la Suède, a décidé d'apporter une contribution sous la forme d'un programme de création de capacités à l'intention des pays auxquels s'adresse l'Initiative.

67. M. AEMAH (Ouganda) déclare que sa délégation s'associe pleinement à la déclaration prononcée par la délégation de la Tanzanie au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et tient à dire quelques mots à propos du financement du développement. A cet égard, il rappelle les observations formulées dans le rapport du Secrétaire général sur cette question, en ce qui concerne la nécessité d'accroître l'aide publique au développement pour atteindre l'objectif convenu de 0,7 % du produit national brut, alors même que, malheureusement, on note une réduction sensible des transferts nets de ressources vers les pays en développement, au moment où cette aide est plus nécessaire que jamais. L'Ouganda félicite les quelques pays qui ont atteint ou dépassé l'objectif de 0,7 % et exhorte tous les pays développés à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour honorer les engagements internationaux.

68. L'Ouganda est favorable à la convocation d'une conférence internationale sur le financement du développement et propose que, pour préparer cette conférence, soit créé un groupe de personnalités de toutes les régions géographiques, afin d'étudier les problèmes du financement du développement et présenter des recommandations concrètes à la conférence.

69. A l'échelon national, au cours des dix dernières années, le Gouvernement de l'Ouganda a accru sensiblement les ressources internes consacrées au financement du développement, mais il continue d'avoir besoin de ressources extérieures, privées et publiques, pour maintenir les taux de croissance actuels. C'est pourquoi, en exprimant sa reconnaissance pour l'aide reçue, il exprime l'espoir que ses partenaires lui maintiennent leur appui.

70. M. SHUKRI (Malaisie), parlant également au nom des pays membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, à savoir le Brunéi Darussalam, l'Indonésie, le Myanmar, les Philippines, la République démocratique populaire lao, Singapour, la Thaïlande et le Viet Nam, fait siennes les opinions exprimées au nom du Groupe des 77 et de la Chine et exprime son inquiétude devant la situation des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, qui n'ont pas pu profiter pleinement des résultats du Cycle de l'Uruguay et de la libéralisation du commerce mondial et qui restent accablés par le fardeau de la dette et les problèmes découlant de l'ajustement structurel.

71. L'une des principales préoccupations des pays en développement a trait à la tendance à la baisse des flux financiers et, en particulier, de l'aide publique au développement, ainsi qu'à la marginalisation des pays africains, notamment par le secteur privé, le nouveau partenaire des gouvernements en matière de développement, car ces pays ne procurent pas des gains rapides. Le fléchissement observé de l'aide publique au développement, dont on craint qu'il soit plus prononcé cette année, a des effets particulièrement nuisibles en Afrique, la région qui a le moins accès à d'autres formes de financement et qui est le plus tributaire de ces flux d'aide. Il importe que soit mise en oeuvre le plus tôt possible l'Initiative de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international en faveur des pays pauvres très endettés.

72. Par ailleurs, il est également inévitable que se produise un certain ralentissement des flux d'aide bilatérale ou multilatérale assortis de conditions favorables en faveur des pays à faible revenu, alors même que la plupart de ces pays ont adopté des stratégies, des politiques et des pratiques visant la croissance économique, y compris l'ouverture de leurs économies aux pressions du marché mondial. Malgré ces mesures, les pays les plus pauvres du monde ne disposent pas des ressources humaines et financières nécessaires pour faire face à un contexte de plus en plus concurrentiel, et il y a peu de chances qu'ils puissent obtenir de telles ressources de sources privées, du moins dans les proportions et du type nécessaires pour répondre à leurs besoins, et ils courent donc le risque de rester en marge de l'économie mondiale et de poser un problème encore plus grave à la prochaine génération.

73. La mondialisation des marchés financiers se caractérise surtout par l'instabilité croissante des taux de change, phénomène qui s'est manifesté récemment dans les pays d'Asie du Sud-Est et qui a accentué la vulnérabilité de beaucoup de pays, développés et en développement, de la région et complique encore leur gestion macroéconomique interne. Il importe que les pays en question se penchent sur les moyens de surmonter l'instabilité monétaire dont souffre la région et qu'ils tirent les leçons de l'expérience des pays qui ont réussi à progresser sur la voie de la prospérité.

74. Face aux circonstances actuelles, il appartient à la communauté internationale de se prononcer sur une question essentielle, qui est celle de

savoir si elle dispose ou non d'assez de ressources internationales pour faire face aux priorités et aux besoins croissants. Si la réponse est oui, elle devra nécessairement être suivie d'expressions de volonté politique. L'exécution des engagements contractés lors des conférences des Nations Unies de ces dernières années ne saurait tolérer d'hésitations : les problèmes mondiaux appellent des solutions mondiales et des ressources mondiales.

75. M. TALBOT (Guyana) déclare que sa délégation s'associe pleinement à la déclaration prononcée par le représentant de la Tanzanie au nom du Groupe des 77 et de la Chine, ainsi qu'à celle formulée par le représentant de la Jamaïque au nom de la communauté des Caraïbes, au sujet de la dette extérieure. En ce qui concerne le point 95 a), il rappelle que le financement du développement a été le thème central de la proposition du Président Cheddi Jagan, aujourd'hui défunt, qui visait l'instauration d'un nouvel ordre humain mondial, notamment par la mobilisation de ressources, afin de faire face aux causes structurelles de la pauvreté et du sous-développement, et par la démocratisation du système financier et monétaire international.

76. Le financement du développement passe par la mise en oeuvre urgente, voire inévitable, d'un processus de changement. S'il est vrai que les idées ne manquent pas quant aux sources et aux mécanismes de financement du développement, il convient de garder présent à l'esprit ce qu'il est advenu des « dividendes de la paix » et promouvoir des accords sur des idées viables qui puissent être acceptées par la communauté internationale. Cela est d'autant plus nécessaire que l'aide publique au développement est en baisse, les flux de capitaux privés se concentrent sur quelques pays, et quantité de pays en développement ne disposent pas de ressources suffisantes pour atteindre leurs objectifs de développement. La délégation du Guyana estime que les Nations Unies doivent considérer cette question avec franchise, sérieux et méthode.

77. Le Gouvernement du Guyana fait siennes les suggestions telles que celles concernant l'impôt Tobin et certaines autres charges susceptibles d'engendrer des ressources substantielles. En outre, lors des Assises mondiales sur le développement, qui se sont tenues en 1994, il s'est manifesté un appui très large aux propositions tendant à introduire certaines modalités d'impôt pour financer les activités des Nations Unies dans le domaine du développement durable. Il importe que ces idées donnent lieu à un examen au niveau intergouvernemental, afin que progresse la recherche de modalités nouvelles et novatrices de financement multilatéral. Il convient de souligner la récente approbation, par l'Assemblée générale, de la proposition formulée par le Gouvernement du Japon dans le cadre du Programme de développement, qui préconisait que les économies réalisées par le biais de la réforme des Nations Unies soient utilisées aux fins du développement, idée que le Secrétaire général a incluse dans son ensemble de propositions de réforme.

78. Le problème de la dette extérieure est lié de manière indissociable au financement du développement. Malgré certaines indications d'une amélioration générale de la situation de la dette des pays en développement pour ce qui est des exportations, les conditions restent critiques pour quantité de ces pays, en particulier les pays à faible revenu et les pays moins avancés. En ce sens, on remarque que l'application de l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés, lancée par la Banque mondiale et le Fonds monétaire

international, n'a pas été à la hauteur des attentes, et rien ne garantit que les ressources seront suffisantes pour sa pleine application.

79. Le Guyana remplit les conditions requises pour bénéficier de l'Initiative et, par conséquent, attend avec intérêt le prompt aboutissement des négociations à cet égard. Il accueille également avec satisfaction les propositions formulées récemment par le Gouvernement du Royaume-Uni lors de la réunion du Commonwealth sur les finances, ce que l'on a appelé le « Mandat de Maurice », et il se félicite de l'approche constructive adoptée à l'égard de la dette au cours de ces dernières années. Le Guyana reste convaincu que l'Assemblée générale et le Conseil économique et social ont un rôle important à jouer dans le suivi des répercussions de l'Initiative et que, de concert avec les institutions de Bretton Woods, ils devraient formuler des recommandations, le cas échéant, pour l'améliorer. Par exemple, ils devraient surveiller plus particulièrement les répercussions de l'Initiative sur le recul de la pauvreté à l'échelon national.

80. En résumé, les pays en développement auront besoin d'un afflux massif de ressources extérieures, mais ils auront aussi besoin de se faire entendre et d'obtenir justice au sein des instances internationales s'occupant des questions financières et monétaires.

81. M. FATTAH (Egypte) demande au Secrétariat d'expliquer les raisons du retard dans la publication de certains documents relatifs au point examiné par la Commission. Chaque année, l'Assemblée générale adopte une résolution soulignant que les documents doivent être distribués dans les langues officielles six semaines avant la tenue de la session. Ce retard inspire des préoccupations quant à l'efficacité des travaux de la Commission, car les délégués ne peuvent préparer leurs interventions. En particulier, l'orateur demande pour quelles raisons le rapport sur l'intégration financière mondiale (A/52/406), demandé par l'Assemblée générale il y a deux ans, n'a été distribué qu'aujourd'hui, et il s'inquiète de la situation des autres rapports. Il convient de prendre des mesures pour que ce problème ne se reproduise pas à l'avenir.

82. M. KINNERBURG (Département des affaires économiques et sociales) accepte la critique sur le retard de la documentation, mais garantit que le Secrétariat a fait tout son possible pour faciliter les travaux des Commissions. La question de l'intégration financière mondiale, au sujet de laquelle le rapport avait été demandé il y a deux ans, doit être constamment actualisée et exige des données très complexes, de sorte qu'il a fallu réviser de nombreux documents.

83. Sur la teneur des points à l'ordre du jour, les échanges d'opinions ont été très constructifs. A cet égard, il s'est produit des changements très rapides. Il y a à peine quelques années, il aurait été inconcevable que la Commission se penche sur l'ampleur des flux financiers privés vers les pays en développement. Les marchés financiers privés réagissent très vite, et ils analysent actuellement les perspectives des pays en développement. S'il est vrai que quantité de pays restent oubliés par ces marchés, il est très probable qu'avec de légères modifications de leurs politiques, certains pays jusqu'ici négligés pourraient accéder aux marchés financiers.

84. Il convient de souligner que les économies de ces pays sont relativement petites et qu'avec l'injection de sommes elles-mêmes relativement modestes, elles pourraient obtenir d'importants résultats.

85. La volatilité et la vulnérabilité des marchés émergents inspirent certaines préoccupations. C'est là un véritable problème, auquel il n'existe pas encore de solution, et qui comporte de nombreux aspects qu'il conviendra d'analyser longuement. La volatilité des flux financiers est due notamment à l'insuffisance d'infrastructures et d'institutions dans les pays en développement. Le rôle important que peut jouer l'aide publique au développement dans la création d'institutions et d'infrastructures dans ces pays est reconnu de tous. Cependant, il semble que les avis soient partagés sur les moyens de remédier à ce problème.

86. En ce qui concerne le problème de la dette, malgré certains changements, à beaucoup de titres, la situation reste la même. Les pays les plus gravement touchés sont les pays à faible revenu qui, de par leur situation, sont moins bien armés pour faire face à ce problème. Au cours des dix dernières années, des efforts opiniâtres ont été consacrés à la recherche de solutions authentiques et viables au problème de la dette des pays les plus endettés. Sans entrer dans les détails techniques de l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés, l'orateur souligne qu'il importe que les marchés financiers privés considèrent l'Initiative comme durable et viable, pour que les pays les moins avancés puissent attirer des capitaux privés, comme le font les autres pays.

87. A propos de la coopération entre les Nations Unies et les institutions de Bretton Woods, le Secrétariat tient à souligner que l'examen conjoint de cette coopération est en cours sous la direction de l'Administrateur du PNUD, et que le rapport sera présenté au Conseil économique et social, lors de sa session de l'été 1998. Quant à la réunion prévue du Conseil économique et social avec les institutions financières, les aspects logistiques de cette réunion sont à l'étude (opportunité, contenu, etc.) et, dès qu'un accord interviendra, le Conseil en sera informé.

88. M. FATTAH (Egypte) ne trouve pas convaincantes les explications données par le Secrétariat sur le retard observé dans la publication des documents. L'orateur ne voit pas dans ces documents d'informations récentes, si ce n'est, dans l'introduction du document A/52/406, une référence à septembre 1997 et aux troubles financiers observés dans le Sud-Est asiatique, troubles auxquels il n'est nullement fait allusion dans le corps du rapport. Par ailleurs, le système de publication de « suppléments » permet d'incorporer toute information de dernière heure dans un document. Il faudra, à l'avenir, que soient respectées les échéances fixées.

89. M. HAPSORO (Indonésie) partage le point de vue exprimé par le délégué de l'Egypte, car le retard subi par la publication des documents limite les possibilités de mener un débat de fond. Par ailleurs, il demande au Secrétariat de répondre aux questions formulées par la délégation de l'Indonésie dans son intervention sur le point examiné.

90. M. OJIMBA (Nigéria) fait siennes les observations formulées en ce qui concerne le problème du retard dans la publication des documents, et déclare qu'il souhaiterait disposer de cinq ou dix minutes pour prendre la parole et mettre en pratique la procédure suggérée par la délégation de l'Indonésie. L'orateur aimerait savoir quelles sont les raisons pour lesquelles le Secrétariat publie dans le journal des informations sur les versions non éditées

des documents, et il signale que les travaux de la Commission ne peuvent se poursuivre si celle-ci ne reçoit pas les documents en temps voulu.

91. M. KINNEBURGH (Département des affaires économiques et sociales) prend note du problème posé par la délégation de l'Égypte en ce qui concerne la documentation et précise que, compte tenu de la nécessité de respecter les nouvelles normes sur la présentation de rapports, le Secrétariat se trouve parfois contraint d'omettre certaines analyses, en raison de la longueur des documents. C'est ainsi qu'il reconnaît que l'omission de toute référence à la crise de l'Asie du Sud-Est dans le document A/52/406 n'a peut-être pas été une décision avisée.

92. En réponse à l'inquiétude exprimée par la délégation de l'Indonésie au sujet des questions techniques relatives à l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, l'orateur estime que la Commission pourrait recevoir des réponses plus appropriées des représentants de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international. Cependant, en ce qui concerne les critères d'admissibilité, de durée et autres aspects techniques relatifs à l'application de l'Initiative, l'orateur déclare que celle-ci est relativement nouvelle et que, par conséquent, la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et les pays débiteurs doivent continuer d'améliorer ces aspects afin de bien tenir compte de l'ensemble du volume de la dette. Cela est beaucoup plus compliqué qu'on ne l'avait prévu. L'orateur, qui ne se juge pas le plus qualifié pour clarifier les questions techniques et qui ne peut parler au nom de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international, souligne malgré tout que les critères d'admissibilité ont été modifiés relativement vite pour tenir compte, par exemple, des limitations budgétaires qui n'avaient pas été prises en considération à l'origine. Par ailleurs, les antécédents ont été considérés avec une certaine souplesse, car ils ne sont pas identiques et varient selon les cas. M. Kinneburgh précise qu'il n'a pas participé aux entretiens avec la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, mais qu'il comprend les problèmes techniques que pose la mise en oeuvre de l'Initiative. Il ajoute qu'il faut tenir compte du problème des ressources. Enfin, l'orateur estime que la Commission devrait confier ses consultations à une personne plus qualifiée.

93. Mme KELLY (Secrétaire de la Commission) déclare qu'elle comprend la frustration des délégations pour le retard apporté à la production des documents et, pour répondre au délégué du Nigéria, elle déclare que le fait d'inclure dans le journal des informations sur les versions non éditées des documents obéit au principe selon lequel, sachant que la présentation des documents sera retardée, ce qui devrait à son tour retarder leur distribution dans toutes les langues dans les quatre à six semaines qui précèdent l'examen du point dont il est rendu compte, il a été décidé de publier une version préliminaire non éditée. Mme Kelly rappelle que cette mesure a été adoptée à la demande des délégations, qui veulent avoir une première idée du contenu du document.

94. M. A'ALA (République arabe syrienne) fait siennes les observations du représentant de l'Égypte et, après avoir entendu les explications de Mme Kelly reconnaît que la décision du Secrétariat de publier des versions non éditées obéissait à de bonnes intentions, mais il souligne qu'il convient de respecter la norme selon laquelle les documents doivent être publiés dans les six langues officielles six semaines avant le débat. L'orateur estime regrettable que le

rapport du Conseil économique et social ne puisse être présenté que le jour où doit commencer son examen.

95. Pour M. AMAZIANE (Maroc), le problème du retard dans la présentation des documents est très ancien. L'orateur rappelle que, lors des débats qui ont eu lieu au sein du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) sur les services de conférence, il avait été expliqué que, en ce qui concerne la traduction, il y a une liste officieuse de priorités qu'il convient de respecter. L'orateur estime personnellement que le retard répété des documents de la Deuxième Commission témoigne de l'importance qu'accordent à celle-ci les Nations Unies.

96. Le PRESIDENT présente une déclaration sur certaines questions d'organisation.

La séance est levée à 17 h 40.